

CHIENS DE RACES RECONNUES DANGEREUSES

ARRETE DU MAIRE N° 076/97

Le Sénateur Maire de la Commune de Montigny-le-Bretonneux,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5,

Vu l'arrêté préfectoral DR 94-023 interdisant la circulation de chiens de races reconnues dangereuses ou féroces non tenus en laisse et non muselés sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public,

Vu l'arrêté municipal n° 65/96 interdisant l'élevage et la détention en immeuble collectif de chiens de races dites "Pitt Bull", "Bull Terrier", "Stafford Bull Terrier", "American Stafford Shire Bull Terrier" ou de ceux issus de leur croisement,

Considérant les difficultés d'application de ces deux arrêtés,

Considérant qu'il y a lieu de prévenir les risques croissants encourus par la population et de garantir la sécurité publique.

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 1er de l'arrêté n° 74/97 relatif aux chiens de races reconnues dangereuses.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Tout animal défini ci-dessus non tenu en laisse courte ou non muselé pourra être endormi et/ou confisqué à son propriétaire.

ARTICLE 2 :

Tout animal cité à l'article 1, s'il présente un risque estimé grave et immédiat pour la population par une des autorités chargées de l'application dudit arrêté, pourra être abattu.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 74/97 du 10 Septembre 1997.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Guyancourt,

- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
 - Monsieur le Directeur Départemental des services vétérinaires
- Chacun étant pour ce qui le concerne chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONTIGNY LE BRETONNEUX, le 17 Septembre 1997

Le Sénateur Maire

A handwritten signature in black ink, reading "Nicolas About". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish extending to the right.

Nicolas ABOUT